

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 11 juin 2008 à 20 heures.

Étaient présents MM. André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
 Jean-Guy Bolduc, maire de Beauceville;
 Michel Cliche, préfet suppléant et maire de Ville Saint-Joseph-de-Beauce;
 Christian Jacques, maire de Tring-Jonction;
 Louis Jacques, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Roland Giguère, maire de Saint-Victor;
 Daniel Perron, maire de Saint-Séverin;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Mme Ghislaine Doyon, maire de Saint-Jules.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Labbé, préfet et maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Étaient aussi présents MM. Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier;
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4131-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 mai 2008

4132-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 mai 2008.

3- COMPTES À PAYER

4133-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

Gilbert Caron (compte de dépenses)	235,40 \$
Manon Daigle (compte de dépenses)	48,00 \$
Fernand Roy (compte de dépenses)	113,52 \$
Denis Desbiens (compte de dépenses)	116,10 \$
Renal Roy (compte de dépenses et congrès)	1 129,91 \$
Mirielle Morin (compte de dépenses)	36,00 \$
Ronald Richard (compte de dépenses)	257,14 \$
Norbert Lessard (Déneigement L.E.S.)	450,00 \$
Serge Poirier (compte de dépenses)	449,13 \$
Marc-André Bérubé (compte de dépenses)	88,20 \$
Manon Denicourt (compte de dépenses)	44,00 \$
François Roberge (compte de dépenses)	395,82 \$

Valérie Jacques (compte de dépenses)	73,23 \$
René Bérubé (compte de dépenses)	54,55 \$
Geneviève Turgeon (compte de dépenses)	13,76 \$
Gaston Vachon (compte de dépenses)	703,06 \$
André Labbé (compte de dépenses)	680,14 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce (BFS Avril 2008)	2 245,81 \$
MRC La Nouvelle-Beauce (Déchets pour avril 2008)	54 614,13 \$
Agathe Carrier (Formation compostage domestique)	300,00 \$
Transport RCNB (1/2 Quote-Part)	15 636,23 \$
Sogetel	416,83 \$
DEBB (papeterie et classeur)	1 037,58 \$
Telus (téléavertisseur)	6,16 \$
Bell Mobilité (cellulaires)	131,32 \$
Bodycote (analyses)	241,55 \$
Raymond Chabot Grant Thornton (vérification)	5 361,56 \$
Groupe ICB (Backup et service technique)	836,97 \$
Le Centre Électrique de Beauce inc. (connecter climatiseur)	68,85 \$
Éditions Yvon Blais (Renouvellement Droit Québécois)	342,25 \$
SMI Informatique	558,73 \$
Imprimerie Commerciale de Beauce (avertisseurs de fumée)	225,75 \$
Hebdo Régional de Beauce (Cédule vidange de fosses septiques)	221,24 \$
Les Excavations de la Chaudière inc. (Pose de tourbe)	846,56 \$
Bureautique Guy Drouin inc. (contrat de service)	68,02 \$
Veolia (Éco-Centre avril et mai 2008)	3 550,65 \$
Aréo-Feu	297,71 \$
Les Installations René Larivière (Déplacer prise du fax)	59,72 \$
Les Constructions GBM Inc (Mur de soutènement)	3 412,23 \$
Aqua Beauce (eau)	83,00 \$
SSQ (assurances collectives , juin 2008)	2 706,84 \$
Lavery, De Billy, Avocats (honoraires)	782,33 \$
Pagenet du Canada inc. (Téléavertisseur)	25,28 \$
Location BGD inc. (location photocopieur/fax avril et mai 2008)	120,46 \$
Sanibelle Inc (collecte avril 2008)	33 121,84 \$
Groupe Négotel	136,40 \$
Distributions Daki enr (Désodorisant)	47,07 \$
Nova Envirocom inc. (Composteurs)	5 418,00 \$
André Bolduc (préventionniste)	1 025,00 \$
Fondation de l'UQAR (services universitaires)	1 895,00 \$
FQM (assemblée des MRC 4 et 5 juin 2008)	158,00 \$
Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne (vente pour taxes)	149,18 \$
DEBB (papeterie)	7,15 \$
Bell Mobilité	198,87 \$
Bodycote (Analyses)	412,00 \$
Manon Daigle (Petite Caisse)	400,00 \$
Roger Poulin (changement de serrures)	250,00 \$
CCR Québec (abonnement)	479,72 \$
Constructions GBM inc. (replacer 2 climatiseurs)	549,70 \$
Visa Desjardins	104,39 \$

Alarme Pierre Fortier (Panneau d'alarme)	765,61 \$
École Nationale des pompiers du Québec (cotisation instructeur 2008-09)	100,00 \$
Catherine Gilbert & Construction Pierre Veilleux (Réno-Village)	10 000,00 \$
Rachel Fillion & Construction YVRANA Inc (Réno-Village)	5 027,40 \$
Michel Giroux & Construction Pierre Veilleux (Réno-Village)	5 835,20 \$
Thérèse Poulin & Construction Pierre Veilleux (Réno-Village)	9 124,29 \$
Nathalie Jacques & Construction Michel Groleau Inc (Réno-Village)	10 000,00 \$
Carmella Cloutier & Constructions Denis Poulin (PRU)	5 000,00 \$
Rita Cloutier & Constructions Michel Groleau Inc (Réno-Village)	10 000,00 \$
Mario Lessard & Constructions Denis Lessard Inc (Réno-Village)	6 546,60 \$
Juliette Huard Giguère & Rénovations Grégoire Gagné (PRU)	4 041,34 \$
TOTAL	209 878,48 \$

4- **PACTE RURAL**

Le comité de la ruralité a procédé à l'analyse, durant presque toute la journée du 10 juin, des projets déposés dans le cadre du premier appel de projets du Pacte rural 2007-2014 et fait part au Conseil de ses recommandations.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche contribue à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche bénéficie d'un montant de base annuel de 208 068,98 \$ pour les années 2008 à 2014 à cet effet;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a récemment procédé à un appel de projets à cet effet;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité a procédé à l'analyse desdits projets et a présenté ses recommandations au Conseil des maires;

4134-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le rapport du Comité de la ruralité et statue que la présente enveloppe budgétaire du fonds de la ruralité soit répartie comme suit :

- CLD Robert-Cliche (gestion du Pacte rural 2007) :	25 000 \$
- CLD Robert-Cliche (gestion du Pacte rural 2008) :	25 000 \$
- École Sainte-Famille (jeux) :	6 037,98 \$
- Polyvalente Saint-François (terrain de football) :	10 500 \$
- MRC Robert-Cliche (étude internet haute vitesse) :	26 500 \$
- Festivité Western de Saint-Victor (étude de marché) :	6 500 \$
- Municipalité de Tring-Jonction (gare)	reporté
- Camp les Étincelles :	23 600 \$
- MRC Robert-Cliche (Éco-bébés) :	10 000 \$
- CLD Robert-Cliche (service-conseil au patrimoine) :	reporté
- CPE Jardin de Dominique (CPE Saint-Frédéric) :	reporté
- Fondation Aube Nouvelle (installation avertisseur) :	25 000 \$
- Transport RCNB (transport collectif) :	9 350 \$
- Municipalité de Saint-Victor (terrain de planche à roulettes) :	4 000 \$
- Coop de santé de Saint-Victor (coopérative) :	50 000 \$

- Municipalité de Saint-Alfred (sécurité du parc) :	7 000 \$
- MRC Robert-Cliche (étude piste cyclable) :	10 000 \$
- CLD Robert-Cliche (Soirée des sommets) :	2 000 \$

Le total engagé est de 240 487,67 \$ et un montant résiduel de 175 650,09 \$ est disponible pour le prochain appel de projets.

5- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1 **Schéma d'aménagement : adoption du PSADR-I**

En l'absence du coordonnateur à l'aménagement, le secrétaire-trésorier recommande au Conseil l'adoption du PSADR-I. Certaines demandes ont été transmises à la MRC pour retarder l'adoption du document. Cependant, tous les intervenants ont toujours à leur disposition une période de 120 jours pour transmettre leurs commentaires à la MRC relativement au PSADR-I

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC Robert-Cliche (règlement 35-87) est entré en vigueur le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit donc aller de l'avant avec le processus de révision de son schéma;

4135-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte son Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR-I) et le transmette aux autorités concernées.

5.2 - **Certificats de conformité : Saint-Joseph-de-Beauce**

5.2.1 **Règlement 279-7-08**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 279-07-08, modifiant son plan d'urbanisme (règlement 279-91) au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 279-7-08 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4136-08 Sur la proposition de monsieur Henri-Gagné, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 279-7-08

5.2.1 - Règlement 280-17-08

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 280-17-08, modifiant son règlement de zonage numéro 280-91 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 280-17-08 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4137-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 280-17-08.

5.2.3 - Règlement 464-46-08

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a transmis son règlement numéro 464-46-08, modifiant son règlement de zonage numéro 464 au Conseil de la MRC Robert-Cliche pour examen et approbation;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission dudit document, examiner et approuver ce dernier s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE le règlement numéro 464-46-08 de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce a été examiné et établi, par le Conseil, conforme aux objectifs du schéma d'aménagement en vigueur à ce jour, aux dispositions du document complémentaire et aux critères de conformité établis par la MRC;

ATTENDU QUE lorsque l'avis de conformité est donné par le Conseil de la MRC, le secrétaire-trésorier doit émettre un certificat de conformité à cet égard.

4138-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, un certificat de conformité à l'égard de son règlement 464-46-08.

6- **SÉCURITÉ INCENDIE**

6.1 **Cotes d'assurabilité**

Le Conseil discute de la pertinence de faire réaliser le classement des municipalités en sécurité incendie, pour fins d'obtenir de nouvelles cotes d'assurabilité.

Le Groupe CGI a récemment fait parvenir une nouvelle offre à la MRC selon laquelle il demanderait un montant maximum de 40 000 \$, étalé sur 18 à 24 mois, et qui mettrait à profit le personnel de la MRC pour réaliser son étude.

Certaines maires croient que ce travail serait inutile, car les compagnies d'assurances n'en tiendraient pas compte. Monsieur Bolduc émet un avis contraire : son expérience dans le domaine l'incite à croire que les assureurs doivent tenir compte des cotes.

Actuellement, 5 des 10 municipalités de la MRC n'ont jamais été cotées. Les autres ont été cotées entre 1981 et 1992.

Il est convenu que la MRC indique à CGI que le conseil est intéressé à son offre, mais qu'elle souhaite qu'une rencontre préalable ait lieu. Monsieur Bolduc participera à cette rencontre.

6.2 **Plan de prévention**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, dans le cadre de l'application de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, a du élaborer et doit procéder à l'application d'un plan de prévention des incendies;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a, à cet effet, procédé à l'embauche, sur une base contractuelle, d'un préventionniste qui a procédé à la confection d'un tel document.

4139-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte le « Plan de prévention des incendies de la MRC Robert-Cliche », lequel a été élaboré en fonction des orientations contenues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC en vigueur depuis 2007.

7- **INTERNET HAUTE VITESSE**

Monsieur Renal Roy présente un état de situation du dossier. L'étude en cours par Xitell devrait être terminée avant la fin juillet.

8- **MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 **Dossier suprarégional**

Tel que présenté par monsieur François Roberge en séance de travail, le comité suprarégional qui travaille à l'élaboration d'un procédurier pour un appel de qualification, suivi d'un appel d'offres, a présenté l'évolution de son dossier à Vallée-Jonction le 13 mai et souhaite obtenir une validation de son travail par les MRC participantes.

ATTENDU QUE le comité conjoint suprarégional chargé d'étudier le dossier des matières résiduelles a présenté, le 13 mai 2008, un document qui présente les modalités de la démarche proposée pour cheminer dans ledit dossier;

ATTENDU QUE ledit document propose une démarche logique et prudente qui répond, à ce jour, aux attentes de la MRC Robert-Cliche;

4140-08 Sur la proposition de monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche entérine la procédure entamée et maintienne son soutien au comité technique.

8.2 Boues de fosses septiques

Le secrétaire-trésorier indique que trois règlements sont déposés. Le premier portant le numéro 121-08 modifie le règlement 119-07 afin d'inclure le territoire de la ville de Beauceville à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de gestion du Q-2,r.8.

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche, à sa séance du 12 septembre 2007, a adopté son règlement 119-07 déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence à l'égard de la gestion du Q-2, r.8;

ATTENDU QUE ledit règlement ne s'appliquait pas au territoire de la ville de Beauceville;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville a, depuis, accepté de céder sa compétence en la matière visée par le biais de sa résolution 2008-03-3047;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 14 mai 2008;

4141-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné appuyé par monsieur Roland Giguère, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le règlement 121-08 comme suit :

Article1 - Titre

Le présent règlement a pour objet d'intégrer la ville de Beauceville à l'application du règlement 119-07 de la MRC Robert-Cliche.

Article 2 - Intégration du territoire de la ville de Beauceville

Le présent règlement confirme que le règlement 119-07 de la MRC Robert-Cliche s'applique dorénavant à l'ensemble du territoire de la MRC Robert-Cliche, incluant le territoire de la ville de Beauceville.

Article 3 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

Les deux autres règlements, portant les numéros 122-08 et 123-08, réglementent la vidange et le traitement des boues de fosses septiques, d'une part, et la mise aux normes des fosses septiques, d'autre part. Ces deux règlements sont déposés pour fins d'étude et leur adoption n'est prévue que pour le mois de septembre. Une copie sera transmise à chaque municipalité et le sujet sera abordé avec les directeurs généraux des municipalités au début du mois d'août.

9- DOSSIER IMMIGRATION

Deux volets du dossier immigration sont présentés.

9.1 Immigration dans Chaudière-Appalaches

La CRÉ de Chaudière-Appalaches a élaboré un projet de protocole d'entente dans le cadre d'un projet d'entente spécifique lié à l'immigration. À la demande de la CRÉ, la partie du texte qui concerne les MRC est présentée au Conseil.

Après examen, le Conseil propose deux modifications :

Article 4.7.4 - « ... afin que tout soit mis en œuvre pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes ».

Remplacé par

« ... afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes ».

Article 4.7.5 - Enlever cet article.

9.2 Immigration dans la MRC Robert-Cliche

Une rencontre aura lieu le 13 juin avec des intervenants locaux afin de discuter des modalités entourant le support à l'immigration sur notre territoire.

Le dossier est embryonnaire et vise à permettre une coordination entre les instances du territoire dans ce dossier.

10- RÉPARATION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA MRC

Monsieur Renal Roy présente un dossier de réparation à la propriété de la MRC en plusieurs volets :

- réparations de la toiture;
- réaménagement de locaux;
- changement de fenêtres;
- pavage du stationnement arrière.

4142-08 Sur la proposition de monsieur Christian Jacques, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise monsieur Renal Roy à procéder à un appel d'offres pour les réparations à la propriété de la MRC.

11- TRANSPORT ADAPTÉ**11.1 Mandat à Transport RCNB**

ATTENDU les nouvelles modalités d'application du « Programme d'aide financière au transport collectif régional » depuis 2007 et que la contribution du MTQ correspond alors au double de celle de l'organisme admissible (revenus usagers et part du milieu), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

ATTENDU les besoins de la population en transport collectif;

ATTENDU l'analyse réalisée par Transport RCNB depuis 2003;

ATTENDU la demande financière de 35 908 \$ au Ministère des Transports du Québec pour l'année 2008;

4143-08 Sur la proposition de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

- QUE la MRC Robert-Cliche donne un mandat à Transport RCNB (organisme délégué) pour le développement et l'implantation du transport collectif sur son territoire pour 2008 et les années subséquentes;
- QUE la MRC Robert-Cliche accepte le plan de développement présenté par le directeur du Transport RCNB pour l'année 2008 et comprenant les projets de Guiche unique, transport collectif « santé », transport collectif « intégré » transport collectif « loisirs », transport collectif « pour jeunes mères de famille » et transport collectif « covoiturage ».

11.2 Demande de subvention

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche offre un service de transport collectif sur son territoire depuis le 1^{er} novembre 2006;

ATTENDU les modalités d'application du « Programme d'aide financière au transport collectif régional » indiquant que la contribution du MTQ correspond alors au double de celle de l'organisme admissible (revenus usagers et part du milieu), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année.

4144-08 Sur la proposition de monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- QUE la MRC Robert-Cliche contribuera pour une somme de 11 450 \$ au service de transport collectif de son territoire pour l'année 2008;
- QUE les revenus des usagers étaient de 6 504 \$ pour la première année d'opération et que ce montant servira au calcul de la subvention pour l'année 2008;
- QU'en conséquence, la MRC Robert-Cliche demande au Ministère des Transports une aide financière au montant de 35 908 \$ pour l'année 2008, et ce tel que prévu au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

12- UPA : LOI SUR LES ARCHITECTES

ATTENDU les modifications apportées à la Loi sur les architectes en décembre 2000 relativement à l'obtention de plans qui doivent être signés par un membre de l'Ordre des architectes lors de l'émission du permis

ATTENDU QUE la catégorie « bâtiments agricoles » ayant une superficie supérieure à 300 mètres carrés est soumise à cette règle;

ATTENDU QUE la construction et la rénovation de bâtiments ou de structures agricoles (citerne, structure d'acier, chevrons préfabriqués, etc.) exigent déjà l'obtention de plans d'ingénieur respectant des normes de construction du bâtiment ou de la structure.

ATTENDU QUE le but principal de cette loi est surtout de protéger le public et que les bâtiments agricoles ne sont pas destinés à une fin publique;

ATTENDU QUE l'obtention d'un plan d'architecte pour la construction ou la modification d'un bâtiment agricole constitue une exigence supplémentaire non justifiée en plus des autres exigences administratives ou agro-environnementales;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire d'éviter des frais inutiles aux futurs demandeurs de permis de constructions ou de rénovations pour la nouvelle saison estivale qui s'amorce;

ATTENDU l'absence de justification notable lors de l'application de cette loi par les inspecteurs en bâtiment de nos municipalités auprès des agriculteurs.

4145-08 Sur la proposition de monsieur Louis Jacques, il est résolu à l'unanimité d'accorder son appui à l'UPA dans ses démarches auprès des autorités gouvernementales visant à modifier la Loi sur les architectes.

13- **CONGRÈS 2008 DE LA FQM**

Une information préliminaire relative au Congrès 2008 de la FQM est distribuée aux maires. L'inscription des congressistes et des conjoints sera effectuée au mois d'août.

14- **FINANCEMENT DU CLD : LETTRE DU MINISTRE BACHAND**

Le Conseil prend note d'une lettre du ministre Raymond Bachand qui informe la MRC du budget qui sera accordé au CLD pour les quatre prochaines années. Une entente de gestion devrait être soumise à la MRC à cet effet sous peu.

15- **PISTE CYCLABLE**

Le Conseil prend note des résolutions 2008-05-141 et 2008-05-142 adoptées par le Conseil de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce concernant le sujet en titre.

Le secrétaire-trésorier informe également le Conseil que le Comité de la piste cyclable a tenu une réunion le 9 juin. Suite à une nouvelle orientation qu'a donnée le ministère des Transports au dossier, le comité doit réorienter son action.

Le MTQ semble maintenant vouloir maintenir la voie ferrée en place, ce qui impliquerait que la piste cyclable ne pourrait plus être « sur » l'emprise ferroviaire actuelle. Dans cette optique, et dans l'hypothèse que les partenaires s'engagent à aider la MRC à trouver le financement pour la piste cyclable en parallèle, le Comité a décidé de faire réaliser une étude qui permettrait d'établir les coûts de construction de la piste cyclable en parallèle avec la voie ferrée.

C'est la raison pour laquelle le Comité a élaboré une demande de financement au Pacte rural pour défrayer les coûts de l'étude.

16- SERVICE 211

À la demande de la CRÉ, un mémoire d'analyse concernant l'implantation d'un service 211 dans les régions 03 et 12 est déposé au Conseil.

Le but est de permettre un accès rapide et simplifié aux services communautaires, sociaux, de santé et gouvernementaux dans la région.

17- DOSSIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Labbé informe le Conseil que la MRC a eu une rencontre tumultueuse avec la Commission scolaire en avant-midi. Le ton a été haussé lorsque la MRC a informé le directeur général et son directeur des finances que le Conseil avait adopté une résolution (4122-08) selon laquelle les données transmises par la MRC à la CSBE le serait désormais sous forme non structurée.

À la demande du préfet, monsieur Renal Roy explique aux maires la différence entre des données structurées et non structurées. Le Conseil décide de maintenir sa résolution 4122-08.

Monsieur Labbé indique que le litige avec la CS commence à être suffisamment sérieux pour entraîner des vérifications légales.

18- COOPÉRATIVE DE SANTÉ ROBERT-CLICHE

ATTENDU QUE les règlements généraux de la Coopérative de santé Robert-Cliche, adoptés le 22 mai 2008, permettant à la MRC de déléguer un membre observateur pour siéger sur le CA de l'organisme;

4146-08 Sur la proposition de monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que madame Ghislaine Doyon occupe le poste de membre observateur, pour la MRC, au CA de la Coopérative de santé Robert-Cliche.

19- PROGRAMMES DE RÉNOVATION

Une compilation des données relatives aux programmes de rénovation de la SHQ pour la dernière année donne les résultats suivants : pour la MRC Robert-Cliche

	<u>Subventions</u>	<u>Coûts totaux des travaux</u>
RenoVillage	298 809 \$	409 574 \$
PRU	13 007 \$	17 982 \$
PAD	25 207 \$	26 899 \$
TOTAL	337 023 \$	454 455 \$

Il est à noter que le budget initial était de 175 000 \$ en début d'année.

4147-08 Sur la proposition de monsieur Daniel Perron, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise le préfet à transmettre à la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, une lettre demandant une bonification de l'enveloppe budgétaire pour le programme RenoVillage pour l'année en cours.

20- **POLITIQUE FAMILIALE : 5 À 7 DES BÉNÉVOLES**

Le secrétaire-trésorier rappelle la tenue du 5 à 7 pour les bénévoles qui ont travaillé sur l'élaboration de la politique familiale de la MRC, lequel aura lieu mardi le 17 juin dans les locaux de la MRC.

21- **LEVÉE DE LA RÉUNION**

4148-08 Sur la proposition de monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 22 h 10.

André Labbé
Préfet

Gilbert Caron
Secrétaire-trésorier